

Rapport d'évaluation

Plan d'action
ENGIE



Juin 2024

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise ENGIE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

ENGIE			
Date d'adhésion au programme	12/11/2020	Date d'engagement dans le programme	08/06/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	5 ans (2020-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	01/09/2023
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	Juin 2021 – Aout 2023
Date de publication du rapport d'évaluation	Juin 2024

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Principaux enjeux identifiés par l'entreprise.....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	8
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	8
III.1.1 Précision du plan d'action.....	8
III.1.2 Complément au plan d'action	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	8
IV. Synthèse des retours des relecteurs	9
V. Droit de réponse.....	10

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	ENGIE est une grande entreprise de commerce de combustibles gazeux basée à Courbevoie (92)
Secteurs d'activité	ENGIE agit dans le domaine de l'énergie (fournitures et services)
Chiffre d'affaires	94 milliards (2022)
Nombre d'employés	96 454 (2022)
Site web de l'entreprise	https://www.engie.com/

I.1 Engagements préexistants

ENGIE s'est engagée dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité en 2012, avec les initiatives suivantes :

- En 2012 : intégration de la biodiversité dans la gestion des sites industriels et mise en place des plans d'action pour les sites sensibles.
- En 2016 : instauration des indicateurs de biodiversité pour évaluer les actions, en plus d'identifier et de communiquer en interne sur les avantages et opportunités liés aux actions en faveur de la biodiversité. Des démarches volontaires en collaboration avec les parties prenantes ont été déployées sur les sites du Groupe.

ENGIE a également souscrit à des engagements pour la préservation de la biodiversité dans le cadre d'act4nature en 2018, renouvelés en 2021 dans le cadre des engagements EEN. En 2019, ENGIE a pris des engagements spécifiques envers les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, incluant les sites naturels et mixtes. Au niveau international, ENGIE a signé le Business pledge de Cancun en 2016 et a répondu à l'appel à l'action de Business for Nature en 2020.

I.2 Principaux enjeux identifiés par l'entreprise

Parmi les enjeux principaux, le Groupe a pris la décision de concentrer son effort sur :

- L'optimisation de l'usage des sols :
 - en évitant l'implantation de projets dans des zones à fort enjeu pour la biodiversité,
 - et en développant une gestion écologique pour les sites existants.
- La réduction des émissions GES et polluants atmosphériques.
- Une identification précise des impacts et des dépendances du Groupe dans la chaîne de valeur.
- La mise en place de solutions fondées sur la nature en partenariat avec les territoires
- La contribution à la réduction de l'empreinte sur les ressources en favorisant des approches d'économie circulaire.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Ce plan d'action couvre les activités d'ENGIE en France (activités conduites par ENGIE en son nom et ses filiales contrôlées) et la chaîne de valeur associée.		
Durée prévue pour la mise en œuvre	5 ans		
Nombre d'actions cœur de métier	4	Nombre d'actions complémentaires	3

Actions cœur de métier	1	Mise en place d'une gestion écologique des sites pour l'ensemble des activités industrielles du Groupe en France
	2	Contribution à la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature (SFN) dans les territoires, identification d'actions possibles d'ici 2025
	3	Pour les sites prioritaires pour la biodiversité, mise en place de plans d'action d'ici 2030 établis en concertation avec les parties prenantes locales
	4	Intégration de critères biodiversité dans les analyses de cycle de vie pour réaliser une analyse approfondie des impacts et dépendances au regard de la biodiversité pour les activités du Groupe tout au long de la chaîne de valeur, afin d'identifier les enjeux et les solutions adéquates pour y répondre

Action complémentaire	5	Financement annuel continu de travaux de recherche pour l'amélioration des connaissances en matière de préservation de la biodiversité à horizon 2030.
	6	Mise à disposition de modules de sensibilisation/formation à la biodiversité d'ici 2025
	7	Création d'une plate-forme de partage des bonnes pratiques / opérationnelle d'ici fin 2022

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations sont systématiquement fournies par l'entreprise.

Points d'amélioration :

Fournir davantage d'informations chiffrées sur les activités (part de l'éolien, gaz naturel etc.) pour faciliter la mesure et la hiérarchisation des impacts et marges de manœuvre, ainsi que l'évaluation précise du périmètre.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, atteint les résultats suivants :

L'analyse détaillée selon les 9 critères d'évaluation est présentée dans la partie II.2 de ce présent rapport.

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	A renforcer	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Suffisant	Suffisant	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

ENGIE est un groupe mondial de référence dans l'énergie bas carbone et les services. Elle exerce dans plus de 31 pays dans le monde et embauche 96400 employés en 2021. ENGIE s'est engagée dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité en 2012 puis a souscrit des engagements dans le cadre d'Act4nature en 2018. L'entreprise est contributive aux pressions suivantes sur la biodiversité : changement d'usages des terres (sites), changement climatique (émission de GES), pollutions (atmosphériques, de l'eau, du sol, lumineuses et sonores), développement des espèces exotiques envahissantes (lors de l'extraction), surexploitation des ressources naturelles (biomasse, matériaux,...). Son action en faveur des énergies favorables constitue une contribution positive indirecte à la biodiversité.

ENGIE propose un plan d'action (sur 10 ans : 2020 – 2030) structuré autour :

- De 4 actions cœur de métier associant gestion écologique de sites industriels, mise en place de Solutions Fondées sur la Nature (SFN), gestion collective de sites prioritaires ;
- De 3 actions complémentaires qui sont des mesures d'accompagnement (formation, sensibilisation, financement de recherches et partage de bonnes pratiques).

Le plan d'action avance selon les échéances prévues pour la majorité des actions dont plusieurs dépassent les objectifs.

Les conclusions évaluatives sont justifiées par :

- Plusieurs actions dédiées à la biodiversité qui portent sur un des enjeux majeurs de l'entreprise à savoir le changement d'usage des terres (gestion écologique des espaces existants) ;
- Des indicateurs et objectifs chiffrés pour l'ensemble des actions ;
- Une bonne implication des parties prenantes internes et externes ;
- De possibles impacts positifs directs sur la biodiversité par les actions de gestion écologique des sites industriels et par la mise en place de SFN ;
- Un processus d'amélioration continu satisfaisant.

Les principaux points d'amélioration sont :

- Inscrire des actions de réduction des pressions « changement climatique » et « surexploitation des ressources » ;
- Intégrer l'enjeu « évitement » lors de réalisation ou d'extension de projets ;
- Préciser et suivre les moyens provisionnés et mobilisés (humains et financiers) ;
- Clarifier le rôle des Directions régionales ;
- Evaluer les résultats des actions sur la biodiversité et les facteurs de pression.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Compléter les indicateurs (notamment des indicateurs qualitatifs au-delà des indicateurs de périmètre pour les actions 1, 2 et 3), avec des objectifs associés à ces nouveaux indicateurs. Par exemple pour l'action 1, mettre en place des objectifs sur les fauches tardives, etc.
- Définir pour l'action 3 des objectifs qui soient spécifiques aux sites prioritaires pour la biodiversité (au-delà de la mise en place d'une gestion écologique des sites et de la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature).
- Préciser les moyens humains provisionnés (nombre de personnes mobilisées, temps de travail estimé...) et les moyens financiers.

III.1.2 Complément au plan d'action

- Établir au moins une action sur l'enjeu prioritaire d'évitement de réalisation ou d'extension des projets dans des zones à fort enjeu pour la biodiversité (en ciblant par exemple un objectif de 0 artificialisation nette).
- Définir au moins une action sur l'enjeu identifié de contribution à la réduction de l'empreinte sur les ressources, en ciblant par exemple des objectifs de recyclabilité sur les matériaux utilisés (à la fois pour le matériel utilisé et les infrastructures). Impliquer notamment les fournisseurs pour cette action.
- Si pas déjà fait par ailleurs, établir au moins une action sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, par exemple sur l'activité gazière.
- Formaliser la mise en place d'un plan d'action spécifique suite à la réalisation des ACV de l'action 4.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Clarifier le rôle des directions régionales importantes lors de la mise en œuvre.
- Préciser les "parties prenantes locales" externes impliquées (clients, fournisseurs, collectivités...) et via quelles modalités notamment pour la mise en place de plan d'action sur les sites prioritaires (action 3).
- Mesurer l'impact des actions 3 et 4 sur la biodiversité ou ses facteurs d'érosion.

IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était en accord avec la conclusion et les justifications.

Les relecteurs ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury souligne le manque d'action portant sur la surexploitation des ressources (et l'amont de la chaîne de valeur). Concernant l'action sur les sites prioritaires, il conviendrait de préciser leur nombre par rapport à la totalité des sites de l'entreprise ainsi que les modalités de qualification de ces sites.

Sur la question de la gestion écologique des sites et de l'utilisation de produits phytosanitaires, le jury soulève la question de l'ambition de ces objectifs vis-à-vis du contexte réglementaire.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.

V. Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise ENGIE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

A Lieu, le 12/07/2024,

Droit de réponse adressé à l'OFB par : Julia Maris, Directrice ESG ENGIE

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Merci de ne pas dépasser le cadre prévu à cet effet.

Les engagements EEN du Groupe ont été déposés en 2021 avec une échéance pour la réalisation des actions à 2025. Le bilan présenté est donc un bilan d'étape.

En parallèle, afin d'intégrer les objectifs globaux du Cadre Mondial sur la Biodiversité et de la mettre en œuvre de la CSRD, le Groupe ENGIE a réactualisé ses engagements dans act4nature international en novembre 2023 ([ENGIE act4nature](#)) et publiera en 2025 son Plan d'Action Biodiversité dans le cadre du rapport de durabilité.

Les engagements act4nature intègrent :

- La mise en œuvre de la trajectoire de décarbonisation du Groupe associée à sa stratégie Climat ([ENGIE - Climat](#))
- L'utilisation de biomasse « durable » certifiée, traçable et conforme au Règlement Européen sur le bois ([Engie Politique Forêt](#))
- L'application de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » sur les projets du Groupe partout dans le monde, en concertation avec les parties prenantes
- Les actions de mise en place de gestion écologique des sites, de mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature sont totalement liées et intégrées dans les plans d'action environnementaux de chaque site opérationnel. A l'horizon 2030 tous les sites du Groupe en seront dotés, avec un objectif intermédiaire de 80% en 2025

Le Plan d'Action en cours de validation :

- Se base sur l'évaluation des impacts, dépendances, risques et opportunités sur la Nature que génèrent toutes ses activités/opérations ainsi que sur toute sa chaîne de valeur, réalisé selon la méthode LEAP (Locate, Evaluate, Assess, Prepare) recommandée par la TNFD et la CSRD
- Contribue à l'objectif mondial « Nature Positive »

Le Groupe fixe des objectifs biodiversité de dimension internationale couvrant l'ensemble des activités. Les entités du Groupe déclinent ensuite ces objectifs à leur échelle en les adaptant à leurs réalités métiers et territoriales. En 2023, 62% des 796 sites du Groupe ont mis en place des plan d'actions biodiversité.

En France, une vingtaine de personnes, réparties au sein des entités françaises, est mobilisée pour faciliter l'intégration des enjeux biodiversité dans les projets et les activités opérationnelles. Les Directions Régionales font le lien avec les territoires et leurs élus. Elles participent au dialogue avec les parties prenantes dans le cadre des actions ESG de chaque filiale du Groupe.

La politique d'engagement avec les parties prenantes ([Politique Parties Prenantes ENGIE](#)) définit la méthodologie utilisée dans le Groupe pour identifier et prioriser les parties prenantes ainsi que les actions de dialogue à mettre en place.

ENGIE communique publiquement sur l'évolution des engagements et de leur mise en œuvre dans le cahier Nature ([Cahier Nature ENGIE 2024](#)), accessible dans le Rapport Intégré.